

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum concernant le second projet de règlement 16-2024.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

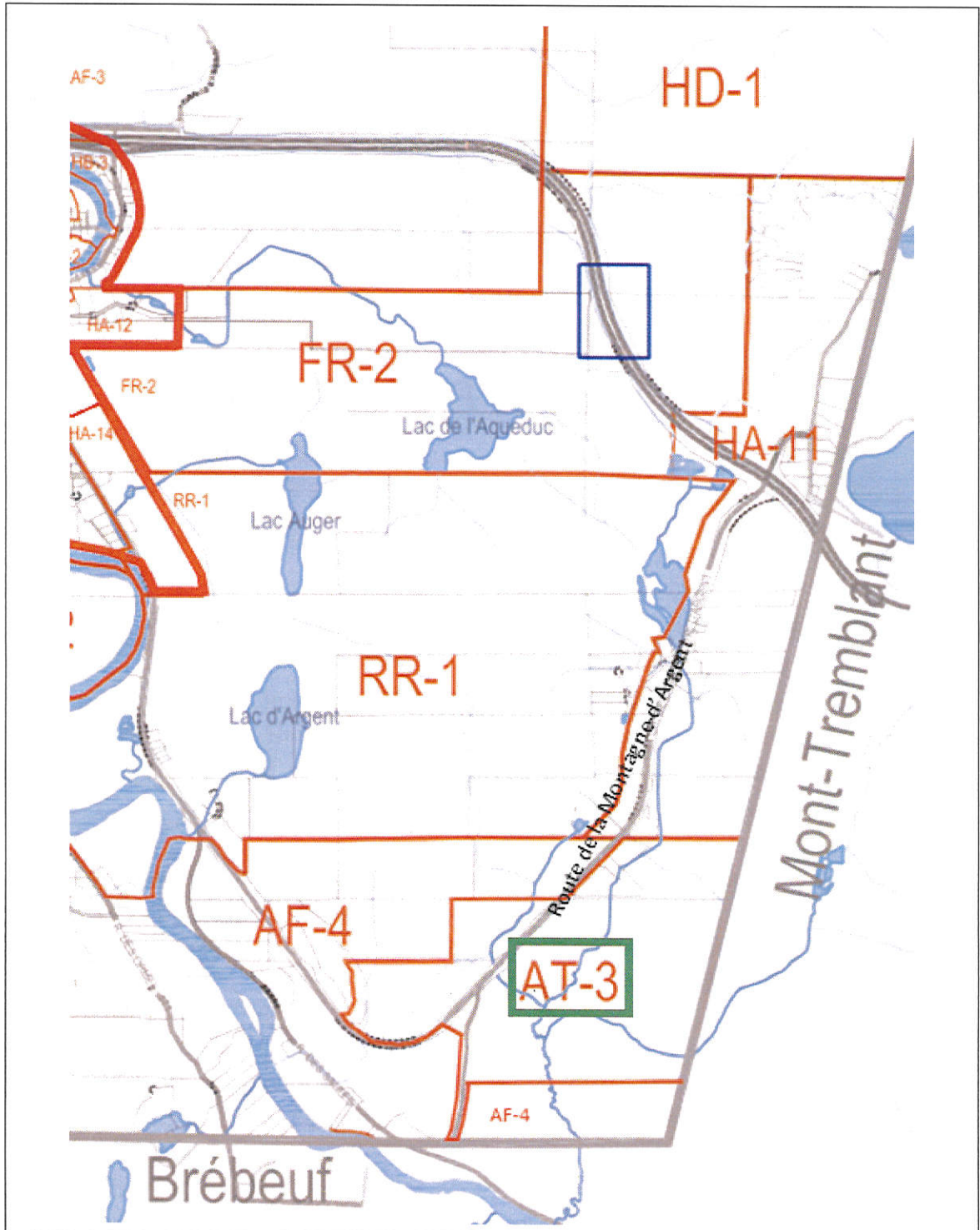
1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 29 mai 2024, le conseil a adopté, le 10 juin 2024, le **second projet de règlement numéro 16-2024 modifiant le règlement de zonage afin d'interdire les activités temporaires d'extraction de sable à des fins agricoles dans la zone AT-3.**
2. Ce second projet de règlement **contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées** afin qu'un règlement soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Plus précisément :
 - a) **L'article 1** vise à abroger l'article 12.1.7 concernant les activités temporaires d'extraction de sable à des fins d'amélioration agricole afin de retirer la possibilité d'autoriser cet usage à la grille d'usages et normes.

Cette modification est susceptible de faire l'objet d'une demande de la part de l'ensemble des personnes intéressées situées **dans toutes les zones** du territoire.

- b) **L'article 2** vise à modifier la grille d'usages et normes de la zone AT-3 afin de ne plus y autoriser les activités temporaires d'extraction de sable à des fins d'amélioration agricole.

Cette modification est susceptible de faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées situées **dans la zone suivante et ses zones contiguës** :

Zone visée : AT-3	Zones contiguës : AF-4, HA-11
--------------------------	--------------------------------------



3. Une demande de participation à un référendum vise à ce que le règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toutes zones contiguës d'où provient une demande valide à l'égard de ces dispositions.
4. Pour être valide, toute demande doit être reçue au plus tard le **19 juin 2024** et :
 - a) Indiquer clairement le règlement sur lequel porte la demande, la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
 - b) Indiquer les personnes qui font la demande (noms et prénoms) et leurs adresses;
 - c) Être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées de la zone ou du secteur de zone d'où elle provient, par au moins 12 d'entre elles ou, dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles;

- d) Être transmise à l'adresse suivante greffe@municipalite.laconception.qc.ca ou être déposée au bureau municipal ou être envoyée par courrier au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire, La Conception (J0T 1M0).
5. Est **une personne intéressée** toute personne qui n'est atteinte d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes en date du 10 juin 2024 :
- a) Être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
 - b) Être une personne physique domiciliée sur le territoire dans une zone d'où peut provenir une demande et, depuis au moins six (6) mois, au Québec; OU
 - c) Être, depuis au moins douze (12) mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement ou d'une entreprise au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale* située dans une zone d'où peut provenir une demande.

Toute personne peut s'adresser à la Municipalité pour obtenir les modalités d'exercice du droit de signer une demande.

6. Toutes les dispositions du projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aurapas à être approuvé par les personnes habiles à voter.
7. Le second projet de règlement numéro 16-2024 **peut être consulté** au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://municipalite.laconception.qc.ca/avis-publics>

Donné à La Conception, ce 11 juin 2024.



Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site de la municipalité le 11 juin 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11 juin 2024.



Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière

